



CONDITIONS GÉNÉRALES

Septembre 2016

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 ABONNEMENT

Le présent contrat est nominatif et personnel et ne peut être cédé à quiconque sans accord du centre FITNESS ÉVOLUTION, l'adhérent doit avoir 18 ans.

L'abonnement donne accès aux activités du centre, durant les plages horaires d'ouvertures et il s'élève à la somme inscrite sur le contrat d'abonnement. A l'issue de sa période d'abonnement, celui-ci est reconduit tacitement aux conditions tarifaires de l'abonnement, selon les conditions.

La résiliation du contrat :

Le contrat pourra être résilié à la demande écrite de l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de maladie ou d'accident grave, l'empêchant définitivement de pratiquer une activité sportive en joignant un certificat médical.

La reconduction tacite au terme du contrat annuel :

A l'issue du premier engagement de 12 mois, le contrat se renouvelle par tacite reconduction. Cet engagement à durée indéterminée pourra être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

Paiement de l'abonnement :

L'abonnement est payable en espèce, carte bleue ou chèque.

Suspension de l'abonnement :

Sur présentation de justificatifs médicaux, le contrat pourra être suspendu et reporté.

2. DROITS ET OBLIGATIONS

Les adhérents s'engagent au respect des consignes de sécurité et d'hygiène du règlement intérieur affiché à l'accueil, sous peine de résiliation de plein droit du contrat par le centre FITNESS ÉVOLUTION.

Chaque adhérent est informé que la contre-indication d'un sport peut avoir des conséquences graves, pouvant aller jusqu'au décès, que dans ces conditions, il lui est demandé de procéder sous son entière responsabilité à une visite médicale préalablement à la pratique de toute activité au sein du centre FITNESS ÉVOLUTION. Toute personne se voyant opposer par son médecin une contre-indication médicale ne pourra adhérer au centre FITNESS ÉVOLUTION. Si l'adhérent devait passer outre cette contre-indication médicale de son médecin, elle le ferait sans que la responsabilité du centre FITNESS ÉVOLUTION ne puisse être engagée en cas d'accident ou de décès.

Par la signature du présent contrat, l'adhérent s'engage à remettre un certificat médical d'aptitude sous un délai de 15 jours à compter de la signature des présentes.

L'absence de remise du certificat médical dégage le centre FITNESS ÉVOLUTION de toute responsabilité, l'adhérent certifiant que son état de santé est compatible avec l'exercice des activités proposées.

Les adhérents s'engagent à renouveler cette visite médicale chaque année en cas de tacite reconduction. Dans toutes hypothèses, les adhérents gardent l'entière responsabilité des conséquences préjudiciables sur sa santé de la pratique d'une activité physique au sein du centre FITNESS ÉVOLUTION.

L'utilisation des barres et des haltères est sous l'entière responsabilité des adhérents.

Le centre FITNESS ÉVOLUTION dégage toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation dans le centre FITNESS ÉVOLUTION.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 dite « informatique et liberté » du 06 janvier 1978, les adhérents peuvent demander au centre FITNESS ÉVOLUTION de leur communiquer les

informations les concernant et les faire rectifier le cas échéant. Les adhérents disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant, en effectuant sa demande écrite et signée au centre FITNESS ÉVOLUTION.

3. ASSURANCES ET RÈGLEMENT

Conformément aux dispositions du Code du Sport et notamment aux articles L321-1 et suivants, le centre FITNESS ÉVOLUTION a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance un contrat d'assurance de responsabilité civile affiché dans les locaux.

La responsabilité du centre FITNESS ÉVOLUTION ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation par les adhérents des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

L'adhérent déclare pour sa part avoir souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers dans le cadre de l'exécution du contrat d'abonnement.

4. DISPOSITIONS DIVERSES

Pour le bien-être de tous, l'adhérent devra passer dans les vestiaires pour changer de chaussures. Les BASKETS sont obligatoires uniquement. (Tongs, nu pieds sont INTERDITS).

La serviette est obligatoire sur les bancs, appareils cardio, musculation, tapis.

Prévoir une bouteille d'eau.

En cas de manquement au règlement intérieur du centre FITNESS ÉVOLUTION, des instructions et recommandations de la direction, pourra entraîner l'exclusion du centre FITNESS ÉVOLUTION, immédiate sans aucun remboursement.

5. DIVERS

Votre centre Fitness Evolution fermera ses portes : Trois semaines en été (date à déterminer) et 1 semaine pour les fêtes de fin d'année (date à déterminer soit une semaine à Noël ou une semaine pour le 31 décembre).



VOTRE CLUB FITNESS ÉVOLUTION

ZA. Les Jalfrettes

03500 Saint Pourçain sur Sioule

Tél : 04 70 34 25 50

Email : fitnessolutionsaintpourcain@gmail.com

www.fitnessrevolution.fr